





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 17 novembre 2021

L'agence de la transition écologique (ADEME) lance un appel à projets « Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres produits biosourcés » :

L'appel à projet "Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres biosourcés", annoncé par le Gouvernement à l'occasion du 10ème Forum Bois Construction, a pour ambition de soutenir la construction de bâtiments avec des produits bois issus de la forêt française pour les besoins du gros œuvre et du second œuvre. Ce dernier s'adresse principalement à l'ensemble des entreprises de la filière bois, et dans une moindre mesure des autres filières biosourcées.

L'enjeu est d'accroître rapidement la capacité industrielle française dite « de seconde transformation », afin que la filière nationale puisse répondre à la demande en produits bois pour la construction et que sa balance commerciale s'améliore.

Plus précisément, cet appel à projets offre une opportunité aux entreprises existantes de la filière bois-construction et des autres filières biosourcées, d'améliorer leurs processus de production et de gagner en compétitivité. Il pourra notamment financer la création ou l'extension d'unités de production industrielle de grande envergure et le développement de technologies innovantes. L'appel à projets est doté d'un budget de 50 M€.

Cet appel à projet a pour objet de faire émerger des solutions :

- de production de gros-œuvre et de second œuvre dans le bâtiment (panneaux de process et contreplaqué, poutres et poutres en I, lamellé-collé, bois aboutés et contre-collés, parois extérieures et intérieures, menuiseries, sols ...
- de préfabrication d'éléments constructifs en bois ou autres matériaux biosourcés

Plusieurs vagues de sélection sont programmées :

- Clôture intermédiaire 1 : 15 février 2022

- Clôture intermédiaire 2 : 15 juin 2022

- Clôture intermédiaire 3 : 14 octobre 2022

https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20210716/scb2021-152

Le cahier des charges, ainsi que l'interface de dépôt des dossiers sont accessibles à l'adresse

et de la représentation de l'État Tél: 04 92 36 72 10 04 92 36 73 16

Mél: pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Service de la communication